

Jean Damade ⁵³⁶**268**/⁷⁹⁶**396 b**né en 16.. à Lamothe ? (24) ⁱⁱ en 1740 à Lamothe ? (24)fils de Gaston **Damade** (1625-1688) ⁵³⁶**796** ⁱⁱ et de Marie **Trapaud** (16..-1702) ⁵³⁷**792**épouse **Elizabeth Trapaud**ⁱⁱ décédée en 1737 - fille de

Armes attribuées
à la famille Damade :
d'argent au lion de sable,
armé et lampassé de gueules,
au chef d'azur
de trois besants d'argent.

Enfants : au moins sept L'ordre des naissance donné par Pierre Damade.

- 1) Isaac Damade (1... - 1766) ¹³⁴**198 ba**
épouse Louis Trigaud (1... - 1777)
- 2) Joseph Vincent Damade, *dit* Belair (1... - 1748), célibataire ¹³⁴**198bb**
- 3) Paul Damade, de Belnat (1... - 1736), célibataire ¹³⁴**198bc**
- 4) Simon Damade, de Savary (1703 - 1772) ¹³⁴**198bd**
épouse Marie Chausserie (1... - 1773)
- 5) Elisabeth Damade (1704-1705), célibataire
- 6) Elie Damade, de Lescape (1705 - 1744) ¹³⁴**198bf**
- 7) Marianne Damade (17..- 17..), ¹³⁵**199bg**
épouse Simon Fouignet (1703 - 1736)

▫ Jean Damade vit *noblement*, c'est à dire qu'il pratique le mode de vie de la noblesse. Il tire ses revenus de ses propriétés foncières ^{*}.

Comme membre de ce second ordre que forme les nobles, composé à l'origine de ceux qui combattent, il est possible qu'il ait été officier dans l'armée royale du temps de sa jeunesse.

Est-ce Jean Damade lui-même ou ses parents qui ont été anoblis ?

En 1702, il est convoqué au ban des nobles. Le ban est une institution archaïque, une survivance du Moyen Age. Il s'agit des troupes que un seigneur féodal, le suzerain, ici le roi, peut lever chaque année aux frais de ses vassaux, pour une assez courte durée. Au XVIIe et XVIIIe cette antique pratique a plus un rôle social que militaire, les rois de France, en particulier Louis XIV entretenant à ses frais une armée permanente.

▫ Jean Damade et d'Elizabeth Trapaud ont une belle famille, six de leurs enfants atteignent l'âge adulte, mais ils ne vont pas connaître beaucoup de leurs petits-enfants issus de leur fille restée unique et du seul de leur fils pourvu de descendants.

▫ Les deux fils aînés^{**} de Jean Damade et d'Elizabeth Trapaud, Isaac et Joseph Vincent, choisissent le métier des armes auquel les destine tout naturellement leur noblesse. En dehors de l'armée et de certains offices royaux ou du grand commerce, en effet, peu de carrières sont accessibles à ceux qui ne veulent pas déroger et conserver les privilèges attachés au statut de noble, notamment l'exemption à la taille.

Isaac Damade devient lieutenant de cavalerie. Il se marie probablement assez tardivement et reste sans postérité.

Joseph Vincent Damade est aussi lieutenant de cavalerie. Lui non plus n'a pas d'enfant.

^{*} Le premier ordre est celui du clergé, ceux qui prient. Le troisième, le Tiers Etat, regroupe tous ceux qui travaillent, essentiellement les paysans, mais aussi les artisans des villes, les petits commerçants, en un mot tous ceux qui par leurs activités nourrissent, habillent et font vivre leurs pareils en même temps que les membre du clergé et ceux de la noblesse dont le rôle est de les défendre et de les protéger.

^{**} L'ordre des naissances des enfants de Jean Damade et de son épouse sont ceux donné par leur descendant Pierre Damade.